

## SEMINAIRE DES ENTRAINEURS

**Intervention :** Pierre MONTES



Pierre  
MONTES

## Apprendre autrement avec les Préférences Motrices

### OBJECTIFS DE LA FORMATION

#### DIPLÔME VISE

Une formation continue est obligatoire tous les 2 ans pour conserver les prérogatives des Brevets fédéraux et du MSN. Les 2 années ne sont pas comptabilisées de date à date mais sur l'année civile à partir du jour de délivrance du diplôme (l'année indiquée sur le diplôme faisant foi).

#### METIER VISE

L'entraîneur en question intervient au sein d'un club de la Fédération Française de Natation, sur tous les publics et encadre à minima en natation course les titulaires d'un BF2 natation course et plus qui préparent les pratiques compétitives.

Il exerce principalement des missions :

- De concevoir le projet pédagogique de l'Ecole de Natation Française au sein du club,
- D'utiliser la transversalité des pratiques pour la conception du projet pédagogique de l'Ecole de Natation Française au sein du club,
- De coordonner la mise en œuvre du projet pédagogique de l'Ecole de Natation Française au sein du club,
- De concevoir le plan d'entraînement pour une pratique compétitive jusqu'au niveau régional en natation course,
- De conduire des activités dans le cadre d'une pratique compétitive jusqu'au niveau régional en natation course,
- De participer au fonctionnement du club intégré dans son environnement territorial,
- D'assurer la sécurité de la pratique et des pratiquants.

#### MODALITE D'ACCES

- Les candidats devront s'inscrire sur le site de l'ERFAN Bourgogne-Franche-Comté de Natation ou à défaut contacter par téléphone le 03.80.52.46.33 ou par mail au [erfan@natationbfc.fr](mailto:erfan@natationbfc.fr) pour toute information.
- Pour être considéré recevable, le dossier devra être retourné à l'ERFAN complet avec toutes les pièces demandées.
- Vous aurez 1 mois avant le début de la formation

### PUBLICS ET PREREQUIS

#### 1 - PREREQUIS D'INSCRIPTION / EXIGENCES PREALABLES A L'ENTREE EN FORMATION (EPEF)

*(Dernière modification le 02/06/2025)*

Ces exigences sont définies nationalement par les textes en vigueur et consistent en :

- Être dans le milieu de la natation ou de l'entraînement,
- Attestation de prise en charge

## 2- MODALITES D'ADMISSION DE L'ERFAN

Pour candidater à la formation continue de l'ERFAN, les candidats devront s'inscrire en ligne.

Pour être considéré recevable, le dossier devra être retourné à l'ERFAN complet avec toutes les pièces demandées.

## CONTENUS DE LA FORMATION

### LES CONTENUS

Les contenus abordés seront donc pour l'apport théorie :

#### **Samedi 3 octobre 2026**

9h-12h30 Intervention Pierre MONTESs

12h30-14h00 repas

### INTERVENANTS

- Pierre MONTES Kinésithérapeute

## ORGANISATION DE LA FORMATION

### ORGANISME DE FORMATION

L'organisme de formation ERFAN (École Régionale de Formation aux Activités de la Natation) de la Région Bourgogne-Franche-Comté a été habilité par la Fédération Française de Natation pour mettre en œuvre cette formation.

### DATES

Dates de la formation	Durée de la formation	Date de clôture des inscriptions
3/10/2026	3h30	Le 2/09/2026

### CALENDRIER DES PERIODES EN FORMATION

Samedi 3 octobre 2026	9h- 12h30
-----------------------	-----------

### HORAIRES DE FORMATION

Le volume horaire est d'une demi-journée en centre de formation.

### SESSIONS DE FORMATION

Formation en groupes limités à 20 stagiaires.

### SUITE DE PARCOURS

Suite à cette formation le stagiaire pourra s'orienter sur des compétences donnant lieu à un diplôme soit que ce soit les Brevets fédéraux, le Moniteur sportif de Natation, le DEJEPS Natation course ou le BPJEPS AAN

### LIEUX DE LA FORMATION

#### **Ligue Bourgogne Franche Comté de Natation**

14 B Rue Pierre de Coubertin 21000 DIJON BATIMENT B

## MODALITES PEDAGOGIQUES ET DE SUIVI

### MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

Les méthodes pédagogiques utilisées sont basées sur les méthodes affirmative, heuristique, interrogative.

La formation, à visée connaissance et méthodologique, **se fait à partir de situations réelles rencontrées.**

**La formation est personnalisée** et prend en compte la singularité de la personne en formation tout en appartenant à un collectif.

Le formateur définit la stratégie pédagogique au regard de l'importance, de la complexité et du niveau de performance de l'objet de l'apprentissage : il conçoit et organise des activités pédagogiques en s'appuyant sur des démarches et des méthodes facilitant les apprentissages des personnes et l'atteinte des objectifs visés.

### MOYENS ET MATÉRIELS PÉDAGOGIQUES DEDIES A L'ACTION

Le matériel utilisé par les formateurs et les stagiaires est du matériel professionnel.

#### *Salle de cours*

1. Salles de cours accessibles aux personnes handicapées.
2. Vidéo projecteur
3. Tableau blanc
4. Connexion internet

#### *Supports pédagogiques*

5. Exercices pratiques – Photocopies - présentation Powerpoint - supports multimédias – manuels pédagogiques et techniques

## MODALITES D'ÉVALUATION ET DE SUIVI

Un auto-positionnement initial et terminal ainsi qu'un quizz de questions simples sera organisé pendant la formation.

Un certificat de réalisation de la formation sera délivré.

Est capable de...

1. ... comprendre le fonctionnement d'un groupe a deux
2. ... comprendre la mise en place du processus de formation d'un nageur
3. ... connaitre les intérêts du gainage dans la construction du nageurs
4. ... comprendre les liens à mettre en place dans le transfert dans l'eau

Non acquis	En cours d'acquisition	Acquis	Maîtrisé

L'évaluation des connaissances et des compétences de l'apprenant se fera tout au long de la formation sous forme d'épreuves formatives au regard des objectifs de la formation.

## ACCESSIBILITE AUX PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

Aux termes de l'article L120.2 du Code du Travail : Nul ne peut apporter aux droits des personnes et aux libertés individuelles et collectives de restrictions qui ne seraient pas justifiées par la nature de la tâche à accomplir ni proportionnées au but recherché.

Les tests d'entrée en formation, le cursus de formation et les épreuves d'évaluation certificative peuvent être aménagés par décision du Directeur Technique National ou son représentant.

« Constitue un handicap, au sens de la loi, toute limitation d'activité ou restriction de participation à la vie en société subie dans son environnement par une personne en raison d'une altération substantielle, durable ou définitive d'une ou plusieurs fonctions physiques, sensorielles, mentales, cognitives ou psychiques, d'un polyhandicap ou d'un trouble de santé invalidant » - Article 114 du code de l'action sociale et des familles

Textes de référence : Loi n°2005-102 du 11 février 2005 / Code de l'action sociale et des familles, article 114 / Code du sport, articles A.212-44, A.212-45

### ÉTAPES DE LA PROCEDURE APPLIQUÉE

1. Toute personne désirant entrer en formation doit présenter un **certificat médical d'aptitude** lors de son inscription (attestant l'aptitude du stagiaire à pouvoir porter secours dans le cadre de son exercice).  
Pour les personnes en situation de handicap, l'avis d'un médecin agréé par la Fédération française handisport ou par la Fédération française de sport adapté ou désigné par la commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées sur la nécessité d'aménager le cas échéant la formation ou les épreuves certificatives selon la certification visée.
2. Le candidat dépose **un dossier de demande d'aménagement, un certificat médical descriptif**, à la Direction Technique Nationale.
3. Le candidat prend rendez-vous avec un des médecins agréés (2 mois avant l'entrée en formation) : **Liste des médecins experts**
4. Le candidat envoie la demande à la FFN qui accordera ou non l'aménagement demandé.
5. A réception du dossier, le candidat est susceptible d'être convoqué à la FFN, afin d'échanger sur les aménagements à considérer. Le directeur régional rend ensuite sa décision par rapport aux aménagements d'épreuves/de formation sollicités. Ce dernier dispose, par ailleurs, d'un délai nécessaire pour fonder sa décision.
6. En dernier lieu, la décision du directeur régional est notifiée par courriel au candidat ainsi qu'à l'organisme de formation chargé de mettre en place les aménagements accordés

## TARIFS ET FINANCEMENTS

### TARIFS

Statut du stagiaire	Coût total de la formation	Détails de la tarification			Total Reste à Charge du stagiaire
		Dont Frais pédagogiques	Dont Frais annexes	Dont Frais de dossier	
Dans le dispositif	100€	100€	----	----	100 €

Le repas est compris dans le coût.

Le candidat peut solliciter l'édition d'un devis personnalisé en contactant directement l'ERFAN par :

Mail : [erfan@natationbfc.fr](mailto:erfan@natationbfc.fr)

Par téléphone au : 03.80.52.46.33

## FINANCEMENTS

Tableau des financements possibles fourni à titre indicatif.

## CONTACTS

### RÉFÉRENTS DE LA FORMATION

Référent pédagogique	FREVILLE sylvain	Tel 06.60.16.97.86	Mail: sylvain.freville@live.fr
Référent administratif	VERNET BATTEUX Aline	Tel 03.80.52.46.33	Mail erfan@natationbfc.fr
Référent technique	FREVILLE Sylvain	Tel 06.60.16.97.86	Mail: sylvain.freville@live.fr
Référent handicap	FREVILLE Sylvain	Tel 06.60.16.97.86	Mail: sylvain.freville@live.fr

## RECYCLAGE

Cette formation continue peut faire partie des apports « de connaissances pédagogiques » dans le recyclage des Brevets Fédéraux et **correspondant au niveau de compétences du Brevet Fédéral visé.**

## APPORTS

Cette formation apporte des connaissances et des compétences mais ne donne pas assez un diplôme reconnu dans le RNCP

## TAUX DE SATISFACTION :

Session	Nombre d'apprenants	Taux d'abandon	Taux de satisfaction des stagiaires
2022-2023	23	0	95%
2023-2024	16	0	92%
2024-2025	25	0	96%